

nos banques et autres institutions du pays, ainsi que l'a dit cette après-midi mon honorable ami de Kent (M. McInerney), lorsque nous prenons en considération toutes ces choses pour les exposer simplement au peuple canadien, l'on nous accuse de lancer de grands cris au sujet d'une prospérité factice. Dans les assemblées publiques, des orateurs déclarent après nous que tout cela est illusoire; mais, pas plus que ne l'a fait l'honorable député cette après-midi, ils n'osent lutter contre les chiffres.

J'ai dit que l'honorable député avait fondé des théories fantaisistes sur le recensement, et je crois que cela est vrai. Ainsi, il se trompe entièrement en supposant que j'ai excusé les résultats des chiffres du recensement en invoquant l'inexactitude du recensement; ce que j'ai dit c'est précisément la réponse que demandait cette après-midi l'argumentation de l'honorable député et cette réponse, c'est qu'une comparaison entre les chiffres du dernier recensement et ceux du recensement précédent est des plus injustes. Cela est injuste, parce que, en 1891, le mode d'après lequel on a fait le recensement a été virtuellement changé, et le nouveau mode, bien que tendant à la plus grande exactitude, ne convient pas aux fins d'une comparaison, parce qu'il a laissé de côté des milliers de personnes dont les principes du recensement précédent auraient tenu compte. Néanmoins, l'honorable député tient à faire une comparaison rigoureuse entre le recensement de 1891 et celui de 1881 et il suppose que nous excusons la différence des chiffres en invoquant l'inexactitude du recensement de 1891. Je ne dis pas que le recensement de 1891 était plus inexact que celui de 1881, ou *vice versa*. Je dis que ces deux recensements furent faits d'après des principes différents, ce qui a réduit en apparence d'une manière très désavantageuse pour les derniers dix ans le chiffre de la population du pays.

L'honorable député lui-même a fait erreur au sujet du *pro rata* de l'augmentation durant la période précédente. Il a dit que ce *pro rata* avait été d'environ 19 pour 100, tandis qu'en réalité il n'a été que de 17 $\frac{1}{2}$. Il n'a dit cela qu'en passant, d'ailleurs, c'est sans doute un *lapsus memorie*.

L'honorable député est plus à blâmer encore lorsqu'il prétend que des centaines de milliers de personnes fuient chaque année la prétendue et illusoire prospérité de ce pays. Si tel était le cas, le recensement de la dernière période eut constaté une émigration de deux millions de personnes au moins. L'honorable député, non content des faits contenus dans le recensement, bien que ses amis les aient cités partout comme étant une condamnation de la politique du gouvernement, décuple le chiffre réel de l'émigration pour donner de l'effet à son discours dans cette chambre.

Si l'honorable député est en état de pouvoir me complimenter sur l'acquisition d'un nouveau don, je crois de mon côté pouvoir lui reconnaître un talent extraordinaire pour diminuer la valeur des faits et glisser sur les arguments, cela, dans le but de faire un discours à effet et brillant, quoiqu'il ne soit pas basé sur la saine raison, ou justifié par les documents publics du pays.

L'honorable député a fait contre la politique nationale et moi-même une allusion plaisante, à propos de certaines remarques que j'ai faites relativement à cette politique. Je dois récusé le droit que l'honorable député s'est arrogé de définir ce qu'a été et ce qu'est la politique nationale. Il l'a appelée un évangile. Je ne voudrais pas voir comme

apôtre de cette doctrine un homme qui n'a aucune foi en l'évangile; et conséquemment, je récusé entièrement la définition que fait l'honorable député de la politique nationale et son droit de la définir.

Lorsque j'adressai la parole, à Toronto, à l'assemblée dont il a parlé, je faisais allusion au fait que la politique du parti libéral-conservateur avait été beaucoup plus nationale que toute politique ne consistant qu'en un simple tarif douanier; et, que, j'aie tort ou raison, je prétends que nous sommes justifiables de dire au pays que la politique du parti libéral-conservateur a toujours été, comme elle est aujourd'hui, d'édifier et d'unir le pays. L'union des provinces a été la première œuvre de cette grande tâche qui a toujours été poursuivie depuis par la politique de ce parti, à qui le pays doit tout œuvre digne d'être conservée et presque toute loi digne d'être continuée. Mais je ne crois pas devoir objecter trop fortement au droit qu'a l'honorable député de critiquer avec facilité le coût de la politique nationale, après la manière dont il traite sa théorie favorite, la réciprocité absolue. Il n'a fait qu'une allusion légère à ce sujet, et il lui a fallu recourir au village indien de Caughnawaga pour trouver un appui à son argumentation. Après avoir étudié la question pendant plusieurs années, l'honorable député est en état de nous dire que sous le régime du libre-échange avec les Etats-Unis, les sauvages de Caughnawaga obtiendraient de meilleurs prix pour leurs paniers et leurs mocassins.

Maintenant, si l'honorable député eût voulu être plus impartial dans la citation qu'il a faite des débats de cette chambre lors de la discussion de l'arrangement douanier de la politique nationale, en 1877 et 1878, il aurait trouvé à ses arguments une meilleure réponse dans la bouche de ses partisans que dans la bouche de nos amis.

Il nous accuse de n'avoir pas fait une législation propre à retenir notre peuple dans notre pays, de n'avoir pas légiféré de manière à fournir de l'emploi à notre population et l'empêcher ainsi d'émigrer aux Etats-Unis. S'il eût poussé plus loin sa lecture des *Débats* d'il y a 15 ans, il aurait trouvé que la réponse faite chaque jour par ses amis et son parti était que la législation ne saurait changer cet état de choses, qu'elle ne saurait amener la prospérité, que l'on ne pouvait espérer un tel résultat. Ainsi donc, si, comme ils le disent, la chose était sans espoir, il n'est pas juste de nous accuser de n'avoir pas fait ce que l'on ne pouvait raisonnablement attendre de nous.

Mais l'honorable député sait que la législation qui fut alors passée procura de l'emploi à des milliers de Canadiens qui, autrement, eussent grossi le courant d'émigration, et cela, à des classes d'hommes qui eussent émigré avant 1879. L'honorable député sait cela, car je l'ai lu dans ses discours, de même que je l'ai entendu lorsqu'il proclamait cette doctrine qu'il y a chiffres et chiffres, et qu'il fait une différence entre certains chiffres et certains autres. Oui, c'est cela, il prendra le chiffre de la population aujourd'hui et en fera une comparaison avec la statistique établie en 1881, dans des circonstances et des conditions différentes, puis il refusera d'accepter des chiffres contraires à sa propre argumentation et favorables à la politique nationale, lesquels démontrent l'augmentation dans l'emploi accordé aux ouvriers dans tout le Canada.

L'honorable député fait une différence entre certains chiffres et certains autres, et c'est en cela